Nations Unies ST/IC/2015/18/Corr.1

Secrétariat

14 septembre 2015

Circulaire

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité

Destinataires : Les fonctionnaires du Siège

Objet : **Dispositions régissant l'accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant la visite du pape François, le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, la Réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le débat général de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale et la cérémonie des traités**

Rectificatif

1. Paragraphe 36

Remplacer le texte actuel *par* ce qui suit :

36. Pour des raisons de sécurité, le garage sera fermé à partir de 20 heures le mercredi 23 septembre et tous les véhicules devront alors avoir été sortis pour permettre l'accès aux fins des contrôles de sécurité.

2. Paragraphe 37

Remplacer le texte actuel *par* ce qui suit :

37. Les véhicules autorisés pourront de nouveau accéder au garage dès 4 heures le jeudi 24 septembre, par l'entrée de la 48e Rue, la sortie se faisant par la 42e Rue. L'accès au garage sera ouvert 24 heures sur 24 pendant toute la durée des réunions de haut niveau.

3. Paragraphe 40

Remplacer le texte actuel *par* ce qui suit :

Merci de recycler

40. Des places de stationnement seront réservées aux fonctionnaires qui n'auront plus accès au garage à compter du mercredi 23 septembre à 20 heures, des deux côtés de la 1re Avenue entre les 50e et 57e Rues. Les véhicules dûment identifiés pourront y être garés du mercredi 23 septembre à 20 heures au jeudi 24 septembre à 8 heures.

4. Paragraphe 50

Remplacer le texte actuel *par* ce qui suit :

50. Pour stationner dans le garage de l'ONU, les véhicules particuliers munis d'une autorisation de stationnement en cours de validité devront se plier à des instructions particulières à compter du mercredi 23 septembre et de l'entrée en l'application du dispositif de circulation à contresens. Les conducteurs de véhicules dûment autorisés à stationner dans le garage entre 6 heures et 18 heures devront passer par la sortie de la 49e Rue et du FDR Drive du mercredi 23 septembre au samedi 3 octobre, en procédant comme suit :

a) **Circulation sur la 1re Avenue en direction du nord**. Les véhicules particuliers remontant la 1re Avenue pour se rendre au garage de l'ONU devront prendre la file de droite dans le passage souterrain qui va de la 41e Rue à la 49e Rue. À la sortie du passage souterrain, à la 49e Rue, ils devront tourner à droite au feu et se diriger vers l'est, à contresens, dans la voie de droite, qui sera matérialisée par des balises de circulation. Il leur faudra ensuite suivre les autres véhicules jusqu'au poste de contrôle des véhicules situé sur la voie de desserte (près de l'aire de jeu) menant à l'entrée du garage à la hauteur de la 48e Rue;

b) **Circulation sur le FDR Drive en direction du sud**. À la sortie de la 49e Rue, les véhicules venant du nord par le FDR Drive tourneront à gauche sur la file intérieure de la voie de desserte (près de l'aire de jeu), de manière à gagner le poste de sécurité situé à l'entrée du garage;

c) **Véhicules arrivant par le nord (autrement que par le FDR Drive) ou venant du côté ouest de Manhattan.** Les véhicules arrivant par le nord (autrement que par le FDR Drive) ou venant du côté ouest de Manhattan devront emprunter le passage souterrain de la 1re Avenue, dont l'entrée est à la hauteur de la 41e Rue. Pour entrer dans le passage souterrain, les véhicules descendant la 2e Avenue devront prendre la 39e Rue ou l'une des rues situées au sud de celle-ci en direction de l'est pour rejoindre la 1re Avenue. À la sortie du passage souterrain, il leur faudra suivre les indications données à l'alinéa a) ci-dessus.

5. Paragraphe 51

Remplacer le texte actuel *par* ce qui suit :

51. Les conducteurs de véhicules particuliers munis d'une autorisation de stationner dans le garage de l'ONU entre 6 heures et 18 heures devront, du jeudi 24 septembre au samedi 3 octobre, suivre les instructions suivantes :

a) **Circulation sur la 1re Avenue en direction du nord**. Les véhicules particuliers remontant la 1re Avenue pour se rendre au garage de l'ONU devront prendre la file de droite dans le passage souterrain qui va de la 41e Rue à la 49e Rue. À la sortie de ce passage souterrain, ils devront faire demi-tour, redescendre la 1re Avenue (à contresens, la circulation étant réglée par la police new-yorkaise)

jusqu'à la 48e Rue, puis tourner à gauche vers le poste de contrôle des véhicules, après quoi ils seront autorisés à entrer dans le garage de l'ONU par le personnel de sécurité;

b) **Circulation sur le FDR Drive en direction du sud.** Les véhicules particuliers circulant en direction du sud sur le FDR Drive sortiront de celui-ci à la hauteur de la 49e Rue en direction de la 1re Avenue, sur laquelle ils devront tourner à gauche (à contresens, la circulation étant réglée par la police new-yorkaise) et prendre la file de gauche jusqu'à la 48e Rue. Il leur faudra alors tourner à gauche vers le poste de contrôle des véhicules, après quoi ils seront autorisés à entrer dans le garage par le personnel de sécurité.